



La Bruyère
Commune Citoyenne

COMMUNE DE LA BRUYERE
ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

A M

.....

Madame,
Monsieur,

En application de l'article L 1122-24 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous portons à votre connaissance que trois points supplémentaires ont été ajoutés à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal qui aura lieu le 30 septembre à la nouvelle Administration de Rhisnes à 19 H 30 précises. Ils ont été déposés par Monsieur Laurent Botilde, Conseiller Communal MR

Ils sont libellés de la manière suivante :

1. État d'avancement du plan communal de mobilité

Onze mois après la mise en place de la nouvelle majorité, le Collège peut-il nous informer des différentes démarches entreprises dans le cadre de la mise en place d'un Plan communal de mobilité (PCM) et pour lequel le Conseil communal a voté plusieurs budgets ?

2. Charte et accès au bulletin communal

Conclusion du groupe MR à ce sujet.

3. Suivi du dossier du clocher de l'église de Warisoulx

Lors du Conseil communal du 29 août, le Conseil communal a approuvé à l'unanimité un point qui proposait de décoiffer la tour de l'église de Warisoulx et de poser le clocher au sol avant de bâcher l'orifice à ciel ouvert ainsi créé. Le devis estimatif était de 60.000 € TVAC.

Le 30 août, était organisée une nouvelle visite du clocher avec une entreprise qui envisagerait de réparer le clocher de Warisoulx sans pour autant descendre ce dernier.

Pourriez-vous nous présenter les avancées enregistrées dans ce dossier ? Le Collège envisage-t-il de décoiffer le clocher ? Dans l'affirmative ou la négative peut-il justifier sa réponse ?

Bruyère, le 26/9/2019

Le Directeur général

Y.GROIGNET



Le Bourgmestre,

Y.DEPAS